

ARRÊTE DE VOIRIE A57/2026

Permis de stationnement

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code des communes et le code des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25/05/1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

VU les lieux,

VU la demande en date du 08 Avril 2026 de Madame GAUCHER Thérèse, propriétaire, sollicitant l'autorisation de stationnement d'un camion et de sa remorque ainsi que l'installation d'un échafaudage devant sa propriété au « 3 rue des Vacherons » 17810 ST GEORGES DES COTEAUX afin de réaliser des travaux de taille de haie du 13 au 17 Avril 2026 inclus.

ARRÊTE

ART. 1 – Prescriptions Techniques

L'entreprise qui doit réaliser les travaux de taille de haie est autorisée à occuper le domaine public municipal conformément à sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'arrêté municipal susvisé réglementant l'occupation du domaine public.

ART. 2 – Durée de l'occupation

La présente autorisation est accordée du 13 au 17 Avril 2026 inclus.

ART. 3 – Signalisation

La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise E.S.A.T LA VIGERIE 17350 SAINT SAVINIEN. Monsieur GROS, responsable du chantier pourra être contacté au ☎ 06.76.36.63.89 en charge des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 4 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie

M. le Maire

M. Le Garde Champêtre Chef de la commune de Saint Georges des Coteaux

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame GAUCHER Thérèse.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 08 Avril 2026

Le Maire,
Frédéric ROUAN

